
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 13

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Claude EECKHOUT, Jean-Michel FLET, Vanessa FREROT, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISSOT

Représentés: Coralie DAMONEZ par Romain CAUCHON, Audrey DELMOTTE par Carole LEMATTRE-ROUTIER, Elodie THERRY par Christelle CAVILLON-BADIOU

Excuses:

Absents: Marie-Christine CRUSEL, François HEDOUIN

Secrétaire de séance: Armand CALIPPE

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Compte rendu du 9 octobre 2023.

Une remarque est faite : le point 7 : subvention aux associations - DE202381 les votes n'ont pas été retranscrits.

« Monsieur le Maire revient sur les conditions d'attribution de subvention et sur l'équité envers toutes les associations recevant une subvention.

Après discussion, le conseil se met d'accord sur les conditions d'attribution de la subvention et le pourcentage alloué par rapport au budget prévisionnel.

Le conseil revient sur les subventions accordées voici les règles pour qu'elles soient attribuées :

- Avoir son siège sur la Commune OU que le nom de la Commune (ou d'un de ses villages) figure dans le titre.
- Proposer des activités régulières sur le territoire ou réaliser des manifestations - animer le territoire.
- Présenter un bilan moral de l'exercice N-1.
- Présenter un bilan financier de l'année N-1.
- Présenter un budget prévisionnel de l'année N.
- Sous ces conditions respectées, le Conseil Municipal peut octroyer une subvention de fonctionnement équivalente à 5% du budget prévisionnel.
- Toutefois, en cas d'association établie sur plusieurs communes, la subvention de la Municipalité de Moyenneville ne pourra dépasser celle de la ou des communes associées.

Le conseil décide d'allouer la somme de 250 € à la MML et 2500 € à la JS2ML

- Gym 250 €

- JS2ML 2500 €

La subvention pour l'APEM80 sera versée dès que le bilan et bp prévisionnel seront en notre possession ».

Votes pour le point 7 : 2 Abstentions et 11 Pour ; ce point a été accepté à la majorité.

1 - Choix de la mutuelle proposée aux agents.

À compter du 1^{er} janvier 2024, au plus tard en 2025, les collectivités doivent proposer une mutuelle à leurs agents en activités.

MOAT, TERRITORIA, VIASANTE ont été interrogées.

Après analyse, il est proposé de retenir MOAT.

Pour information, la mutuelle proposée peut être révisée chaque année.

La MOAT est retenue pour l'année 2024.

2 - Participation de la Collectivité.

La collectivité doit une participation au minimum à hauteur de 50%.

Sur la formule maxi, le coût de cotisation mensuel pour les 6 agents serait de 660€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation à hauteur de 50% sur le montant de la cotisation de la mutuelle.

3 - Chèques de fin d'année aux agents

Comme l'an dernier, il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur l'attribution aux agents de la collectivité des chèques cadeaux.

En 2022, 170€ ont été attribués. La somme maximale, sans charge, est de 183€ pour 2023.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'attribution des chèques cadeaux pour 2023 et porte la somme à 180€.

4 - ABC vallée de la trie.

Il nous est proposé, par le Parc Naturel Régional, de réaliser un atlas de la Biodiversité sur notre territoire.

Cet atlas n'a aucun coût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la réalisation de l'atlas sur le territoire de la Commune.

5 - DM travaux rue du Journal

Par suite du chantier de voirie de la rue du Journal en 2022, la Communauté de Communes du Vimeu nous fait parvenir les restes à charge pour la commune.

Coût total des travaux : 61 524.32€ HT

Part communale hors chantier : 5 291.30€ HT

Reste à charge communal : 23 181.51€

La somme n'a pas été inscrite au budget 2023, il nous faut donc inscrire la somme de 23 182 € pour régler la Com de Com.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires

6 - DM pour les travaux du parking du cimetière.

La somme inscrite au budget est un report du budget 2022. L'actualisation du coût donne un surplus de 600€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires.

7- Demande de subvention travaux salle des fêtes

Le chantier de rénovation de la salle des fêtes est programmé pour débuter en septembre 2024, pour une durée de 10 à 12 mois.

L'estimatif des travaux sera affiné dans les jours à venir par le cabinet d'architecte.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour lui donner l'autorisation de solliciter l'état, la région, le département et tout autre organisme ou collectivité pour l'octroi de subventions liées à ce projet ainsi que la signature de tout document lié à ce même projet.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

8 - Prime du Pouvoir d'achat.

Depuis le 2 novembre, les agents de la collectivité territoriale, peuvent bénéficier de la Prime pour le Pouvoir d'achat.

Cette prime est plafonnée en fonction des ressources perçues entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Sur nos 6 agents, tous peuvent en bénéficier.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le principe du versement de la prime pouvoir d'achat au taux de 100%. Une délibération sera prise après l'accord de Comité Social du CDG.

Questions et informations diverses :

- Choix du graphisme sur transformateur rue de Béhen. 1^{er} modèle est retenu, demande de rencontrer le graphiste avant le chantier.
- Travaux de voirie réalisés à Bouillancourt et au parking du cimetière + aménagement abris bus à Bouillancourt.

Les travaux sur la place validés au dernier conseil seront exécutés au printemps.

De nouvelles plantations seront réalisées sur l'espace enherbé du cimetière.

- Après l'abattage des peupliers autour du stade, nous allons nous rapprocher de l'APEV pour l'attribution de plans d'arbres. Il est proposé de planter une rangée de tilleul le long de la pâture, à côté du stade.
- Un bulletin municipal sortira pour la fin d'année. Si vous avez des articles à faire paraître, merci de les faire parvenir au plus vite en Mairie. Passer l'information aux associations.
- Distribution des colis de fin d'année 15 et 16 décembre.
- Accord du CCAS pour organisation du repas => Date retenue, 7 avril 2024.
- *Soucis hydrauliques, Rue du Château d'Eau et rue de Béhen.* Solliciter la commune de Béhen pour la réalisation d'ouvrage pour retenir les eaux de leur territoire. (Flet Jean-Michel)
- *Des travaux sont réalisés sans que les administrés ne soient avertis (Flet Jean-Michel). La commune ne connaît pas les dates de travaux, seules les périodes pendant lesquelles les travaux pourront être réalisés, souvent très longues, sont données à titre indicatif. Nous communiquerons, par suite des différentes DICT que nous pourrions recevoir, sur le fait d'avoir la date précise des travaux lorsqu'elle sera connue.*
- *Mettre en vente les tilleuls au cimetière.* (Claude Eeckhout)
- *Étudier la gestion de l'eau stagnante sur les places PMR devant la Mairie.* (Calippe Armand)
- *Revoir le marquage des plaques de la Mairie, à remettre en peinture.* (Christelle Cavillon)
- *De plus en plus de plaintes sur la vitesse de tous les véhicules dans la rue de Béhen. (17h30-18h)* (Christelle Cavillon). *Problématique générale dans tous les villages de la commune. Point à traiter par la commission voirie et en relation avec le département.*
- *Où en est la fin des travaux des arbres au stade ?* (Cauchon Romain) *Pas de nouvelle de l'entreprise. Il reste le nettoyage des zones de stockages, le dessouchage des souches.*
- *Prévoir un élagage en hiver des arbres dans les villages.* (Cauchon Romain)
- *L'aménagement de « La Mare » à Bouillancourt dans le cadre du chemin de randonnée créé par la Com du Vimeu à débiter. Une palissade de protection contre les chutes est installée. Viendra la mise en place d'une table de pique-nique et support vélos.* (Cauchon Romain)

Fin de la séance à 21h14